

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016**

Délibération
n° 2016.10.271

**Opérations "Pass
Etudiants" et
Semaine de
rentrée étudiante
- Attribution
d'une subvention
au Centre
d'Information
Jeunesse (CIJ)**

LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Philippe VERGNAUD, Armand DEVANNEAUX à Annette FEUILLADE-MASSON, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Mireille BROSSIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Nicole GUIRADO, Annie MARC

Absent(s) :

Danielle BERNARD, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, François ELIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

**DELIBERATION
N° 2016.10.271**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET
SOLIDARITE / POLITIQUES DE COHESION
SOCIALE

Rapporteur : **Madame PIERRE**

OPERATIONS "PASS ETUDIANTS" ET SEMAINE DE RENTREE ETUDIANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE D'INFORMATION JEUNESSE (CIJ)

Dans un contexte économique en pleine mutation, GrandAngoulême a fait le choix, dans le projet d'agglomération adopté le 3 novembre 2014, de mettre en œuvre une politique volontariste de soutien à l'économie et à l'emploi en inscrivant notamment l'enseignement supérieur, la recherche et le transfert de technologie comme priorités.

Suite à la rencontre des acteurs territoriaux de l'Enseignement Supérieur, GrandAngoulême a engagé une dynamique d'actions en faveur de la « vie étudiante ».

La convention-cadre 2016 entre GrandAngoulême et le Centre d'Information Jeunesse (CIJ) comporte la mise en place spécifique d'un Pôle Ressources « vie étudiante » afin de préfigurer une future « Maison des Etudiants ». Des actions opérationnelles ont été ciblées : consolidation de l'application numérique « Bon Plan Etudiants », évolution de la brochure d'accueil des étudiants, animation de la semaine de rentrée des étudiants, organisation d'évènements, renforcement du guichet étudiants (informations, point relais, accompagnement de projets...).

En complémentarité de ces actions, GrandAngoulême a souhaité mettre en place dès la rentrée scolaire de septembre 2016, une carte « Pass'Etudiants GrandAngoulême » donnant droit à tous les étudiants post-bac sur le territoire de GrandAngoulême à des avantages au sein des équipements communautaires (tarifs réduits, facilités d'accès, etc...). Ce pass permettra de faire connaître et valoriser ces équipements mais également de développer le sentiment d'appartenance à une « communauté » d'étudiants. A terme, les avantages seraient élargis en développant des partenariats auprès des autres acteurs de la vie culturelle et sportive (théâtre, musées, magasins de sport, etc...).

Au regard des actions déjà menées, GrandAngoulême souhaite confier au CIJ, la prise en charge de ce projet complémentaire : création et impression de 6 000 cartes, sensibilisation et diffusion auprès des établissements scolaires, distribution de flyers et d'affiches, communication sur réseaux sociaux, élargissement de l'offre, etc...

Par ailleurs, afin d'offrir un temps spécifique d'accueil à l'ensemble des étudiants du territoire, une « Semaine d'accueil des Etudiants » est programmée du 3 au 8 octobre en partenariat avec la Ville d'Angoulême, le CIJ et les acteurs de l'enseignement supérieur (lycées, Magelis, Conseil Départemental, BDE, etc...). Les différents équipements communautaires se sont inscrits dans cette démarche : visite de l'Alpha, soirées festives à Nautilus et à La Nef, etc...

A l'occasion de cette semaine d'accueil, GrandAngoulême souhaite confier au CIJ, en partenariat avec Nautilus, la co-organisation d'une soirée « patinoire » qui serait gratuite (entrée et location de matériel) pour tous les étudiants. Des navettes devront par ailleurs être mises à disposition des étudiants afin de faciliter les déplacements.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Emploi, Culture et Solidarité du 7 Septembre 2016

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Prospectives du 21 septembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention spécifique de 5 000 € au Centre Information Jeunesse (CIJ) pour la dynamisation de la vie étudiante,

D'APPROUVER la convention de financement avec le Centre Information Jeunesse (CIJ)

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à la signer,

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6574827/902.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 octobre 2016	<u>Affiché le :</u> 12 octobre 2016



Opérations

« Pass Etudiants » et Semaine d'accueil des Etudiants

menées par le Centre Information Jeunesse

AVENANT n°1

Année 2016

ENTRE les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME cedex - et représentée par son Président, autorisé par la délibération n°XXX du Conseil Communautaire du 6 Octobre 2016.

et

L'association « le Centre Information Jeunesse (CIJ) » domicilié, 4, rue de la place du Champ de Mars 16000 ANGOULEME.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, de sa politique de cohésion sociale et de développement de l'enseignement supérieur, GrandAngoulême apporte - au travers de la convention cadre 2016 - son soutien au CIJ pour la mise en œuvre des projets « Espace ressources-information pour les jeunes » et « Pôle ressources vie étudiante ».

Le présent avenant porte sur le soutien aux projets complémentaires :

- « **Pass Etudiants GrandAngoulême** »
- **Semaine d'accueil des Etudiants : soirée « patinoire » à Nautilus**

« Pass Etudiants GrandAngoulême »

Ce projet, souhaité par GrandAngoulême, consiste à mettre en place dès la rentrée scolaire de septembre 2016, une carte intitulée « Pass'Etudiants GrandAngoulême » donnant droit à tous les étudiants post-bac sur le Grand Angoulême à des avantages au sein des équipements communautaires (tarifs réduits, facilités d'accès, etc...).

Le CIJ sera chargé des missions suivantes : création et impression de 6000 cartes, sensibilisation et diffusion auprès des établissements scolaires, distribution de flyers et d'affiches, communication sur réseaux sociaux, élargissement de l'offre (initier des partenariats auprès des autres acteurs de la vie culturelle et sportive)...

Semaine d'accueil des Etudiants : co-organisation d'une soirée « patinoire » à Nautilus

Afin d'offrir un temps spécifique d'accueil à l'ensemble des étudiants du territoire, une « Semaine d'accueil des Etudiants » est programmée du 3 au 8 octobre. A l'occasion de cette semaine d'accueil, GrandAngoulême a souhaité confier au CIJ, en partenariat avec Nautilus, la co-organisation le mercredi 5 octobre d'une soirée « patinoire » qui serait gratuite (entrée et location de matériel) pour tous les étudiants.

Ces 2 projets s'inscrivent dans la politique du GrandAngoulême en faveur de la dynamisation de la vie des étudiants sur son territoire.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION FINANCIERE DE GRANDANGOULEME

La participation forfaitaire totale allouée à l'association pour la mise en œuvre des projets suscités est fixée à **5 000€ / cinq mille euros**.

Cette somme est ferme et non actualisable. GrandAngoulême, par ce financement, est déchargé de toute autre dépense, l'association faisant son affaire du paiement des prestations qui lui sont fournies.

GrandAngoulême se libèrera de la somme due à l'association en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de l'association :

Domiciliation : Crédit agricole Charente Périgord / Angoulême Champ de Mars

Références bancaires du titulaire : 12406 / 00124 / 70003008639 / 68

GrandAngoulême pourra procéder ou faire procéder aux contrôles qu'il jugera utiles relativement aux actions concernées et aux sommes attribuées.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens : techniques, humains, organisationnels... nécessaires à la réalisation des projets sus cités.
- à fournir tous documents et un bilan financier faisant connaître les résultats des projets menés au plus tard 6 mois après la fin de leur réalisation.
- à valoriser le soutien de GrandAngoulême sur tous les documents informatifs et supports promotionnels édités, présentant son activité ou diffusés à l'occasion d'une manifestation organisée par elle, notamment en apposant de façon lisible le logo de l'institution.

Tout document (rapport d'activités, comptes annuels, etc.) transmis au GrandAngoulême devra être revêtu du paraphe du représentant légal de l'association.

ARTICLE 4 : DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant est établi pour l'année 2016.

Fait à Angoulême, le
en deux exemplaires originaux

Pour Le Président du GrandAngoulême,
La Vice Présidente,

Le Président,

Marie-Hélène PIERRE

Michel CAVAILLE

